TABLEAU SIMPLIFIE DES MESURES FINANCIERES DISPONIBLES – ÉCOLES PUBLIQUES

rencontre théâtre ados

Nous vous présentons ci-dessous un résumé de l'aide qui vous est offerte via les différents programmes existants du gouvernement en date du 1er octobre 2023.
Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour fournir l'information la plus exacte possible, nous vous rappelons de toujours valid vos démarches avec votre direction d'établissement. La personne-ressource en culture-éducation de votre école peut aussi vous aider da vos démarches. Si vous ne connaissez pas son nom, contactez la Direction de la formation générale des jeunes du MEES au 418 644-5240 au politique-culturelle@education.gouv.qc.ca.

MINISTERE / ORGANISME	NOM DE LA MESURE	DATE D'ÉCHEANCE	APPLICABLE SUR QUOI	MARCHE A SUIVRE	FORMULAIRES - LIENS (S'IL Y A LIEU)
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	**École accessible et inspirante** (#15230)	Selon l'école	Ce montant est disponible pour faciliter l'accès de tous les élèves à diverses activités et sorties éducatives. Ce montant peut aussi être utilisé pour défrayer le coût : - Rencontres préparatoires - Billets d'entrée - Transport - Ateliers /Chantiers *Cette mesure peut être jumelée avec « Sorties scolaires en milieu culturel » (voir plus bas)	Chaque école gère le budget alloué. En principe, vos directions connaissent la somme par élève dont elles disposent.	Se référer à la personn ressource Culture-Éducati de votre centre de servic scolai
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	**Sorties scolaires en milieu culturel** Public: #15186 Privé: #30210	Selon l'école	Cette mesure offre un montant pour chacun de vos élèves destiné exclusivement à soutenir les sorties scolaires en milieu culturel et **pouvant aller jusqu'à 100%.** - Billets d'entrée - Transport - Ateliers /Chantiers *Cette mesure peut être jumelée avec une École inspirante (voir plus haut)	Votre référent sera votre direction d'école. Chaque école gère le budget alloué. TOUTES les écoles ont eu le financement, la somme est déposée en septembre dans les compte école.	Formulaire à remp
MINISTERE / ORGANISME	**NOM DE LA MESURE**	**DATE D'ECHEANCE**	**APPLICABLE SUR QUOI**	**MARCHE À SUIVRE**	**FORMULAIRES - LIEN (S'IL Y A LIEU)**

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	**Jeunes actifs au secondaire**	AVANT LE 30 NOVEMBRE 2023	Activités/Sorties mais à l'extérieur des heures de classe (parascolaires). **À la RTA, cette mesure est applicable sur :** - **Extrêm'ados** - **Sorties en soirée** - **LIRTA** - **Par exemple, le groupe d'élèves qui monte une pièce de théâtre peut aller assister à une représentation théâtrale pour enrichir son projet.**	Chaque centre de services offre à ses écoles secondaires la possibilité d'élaborer un projet d'activités parascolaires qui respecte les critères ministériels. L'école élabore son projet, le fait approuver par le conseil d'établissement puis le transmet au centre de services.	INFORMATIONS ET MARCH A SUIVRE
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	**La culture à l'école – Volet 1 (atelier)**	**Publique** : Différent selon le Centre de service. **Privé** : 15 octobre 2023	**VOLET : Ateliers culturels à l'école** Pour la RTA sont admissibles : - Ateliers pratiques à l'école - Rencontres préparatoires en classe - Chantier de création	Il nous fera plaisir de vous aider dans votre demande et de remplir les formulaires	Écoles publiques : Formula Ateliers à l'éc Écoles privés : Formula Ateliers à l'éc
MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	**La culture à l'école – Volet 2 (artiste à l'école)**	Dépôt : 15 octobre 2023 Réponses : - Publique : décembre 2023 - Privé : mars 2024	- 4 à 12 semaines (20hrs dans l'école) - Partenaire du répertoire - travail d'expérimentation artistique réalisé par les 3 parties - travail personnel de création qui s'inscrit dans le parcours professionnel de l'artiste	La RTA peut vous aider à monter votre projet. Ensuite la CP en Arts fait le relais entre votre école et le Ministère.	FORMULAIRE ARTISTI L'ÉCO

MEES Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	La culture à l'école – Volet **3** (**Thématiques et interdisciplinarité**)	15 octobre 2023	- être lié à un minimum de deux disciplines - faire référence à la culture québécoise dans toute sa diversité - respecter les thématiques de l'Année: - la chanson francophone; - les contes et traditions populaires; - le patrimoine matériel et immatériel; - les cultures et les traditions autochtones. -		FORMULAIR